



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

CONVENTION OC'VIA

M. le Maire a rencontré un représentant d'OC'VIA afin d'apporter des éclaircissements sur la proposition de convention entre CNM et la commune.

Les points ont été régularisés, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la dite convention.

DEMANDE DE SUBVENTION TERRAIN STABILISE

Une demande de subvention auprès du District Gard Lozère a été déposée pour la réhabilitation de l'aire de jeux stabilisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à demander une subvention pour la réhabilitation de l'aire de jeux stabilisée.

REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES FERREES

La DDTM procède actuellement à la révision du classement sonore des voies ferrées du département.

Le projet de classement a été déposé en Mairie pour étude.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la révision du classement sonore des voies ferrées du département.

CONVENTION ARENES

Afin d'encadrer la gestion des arènes, une convention devrait être signée avec les utilisateurs. Pour le moment, il s'agit du Club Taurin et des « vaches cocardières ».

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la convention des arènes, et autorise M. le Maire à la signer.

CONVENTION PARTENARIAT MAIRIE/NESTLE WATERS SUD

Dans le cadre de la révision allégée du Plu, une demande avait été formulée par Nestlé Waters Sud afin d'agrandir le site.

Cette révision oblige de passer par une étude environnementale, celle-ci a été commandée auprès d'un cabinet d'études et s'élève à 5 400 € TTC. D'autres frais de montage de dossier auprès du cabinet chargé de l'étude de notre plu leur incomberont également.

Il y a lieu de valider la convention pour participation aux frais de la maîtrise d'œuvre et d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA FETE VOTIVE

Pour 2016, le conseil municipal avait décidé de changer la date de la fête votive, afin d'éviter que celle-ci se déroule en même temps que les fêtes votives des villages environnants.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le retour ou non de la date de la fête votive comme les années auparavant.

Pour rappel, elle se déroulait la dernière semaine de juillet et a été portée à la 1^{ière} semaine d'août.

Le conseil municipal, par 3 abstentions ,1 voix contre , 7 voix pour, décide de maintenir la fête votive comme auparavant, c'est-à-dire la dernière semaine de juillet.